

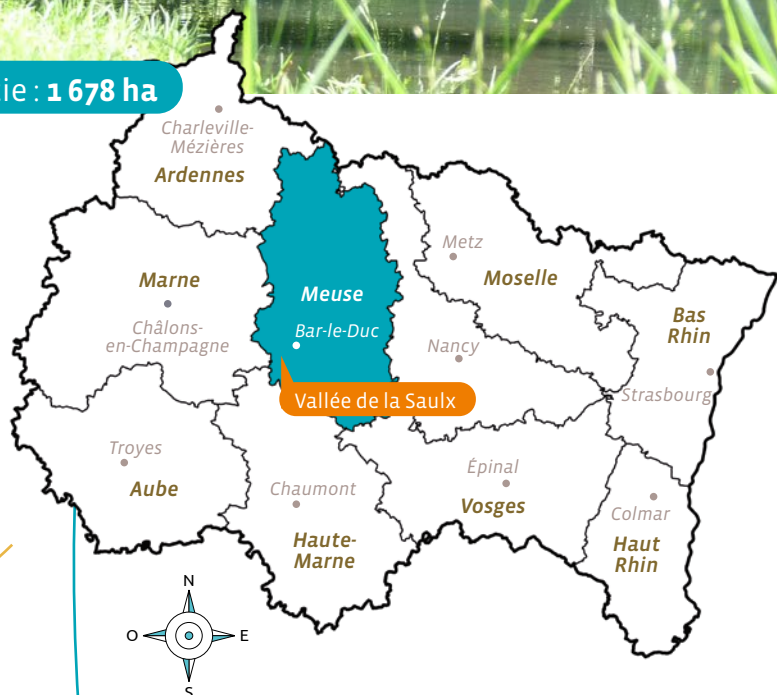
Site Inscrit

Date de protection : **15 décembre 1986** ~ Superficie : **1 678 ha**

Vallée de la Saulx

Communes de Lisle-en-Rigault, Ville-sur-Saulx, Saudrupt, Haironville, Rupt-aux-Nonains, Bazincourt-sur-Saulx, Lavincourt, Stainville

La vallée de la Saulx traverse le département de la Meuse sur sa lisière sud-ouest. Elle a creusé dans le plateau calcaire du barrois une vallée sinueuse et étroite, où alternent petits villages typés et espaces naturels qui lui confèrent une ambiance calme et pittoresque.



La rivière de la Saulx prend sa source en Haute-Marne, traverse le département meusien, puis rejoint la Marne au niveau de Vitry-le-François. Elle serpente à travers les prairies humides pâturées, facilement repérable par sa ripisylve omniprésente, et bordée de coteaux boisés. La vallée est ponctuée de charmants villages au bâti homogène, construits en calcaire du barrois de teinte beige clair. Installés sur les rives ou parfois sur les hauteurs, ils donnent à voir un patrimoine singulier : ponts, maisons anciennes, et plus discrètement châteaux, églises et calvaires, dont le château de la Varenne et le château de Ville-sur-Saulx.



La Saulx à Rupt-aux-Nonains

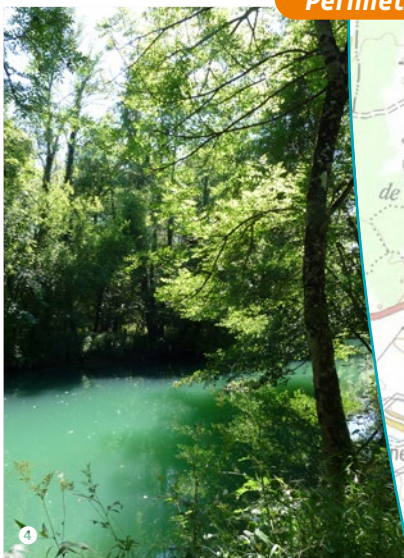
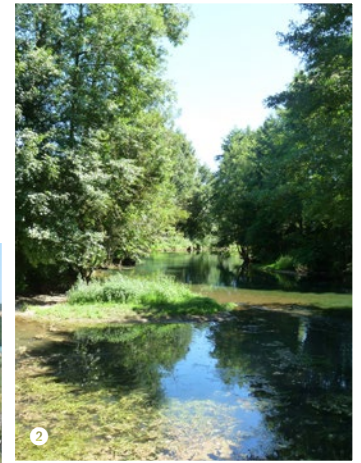
Critères de classement

→ **Pittoresque**

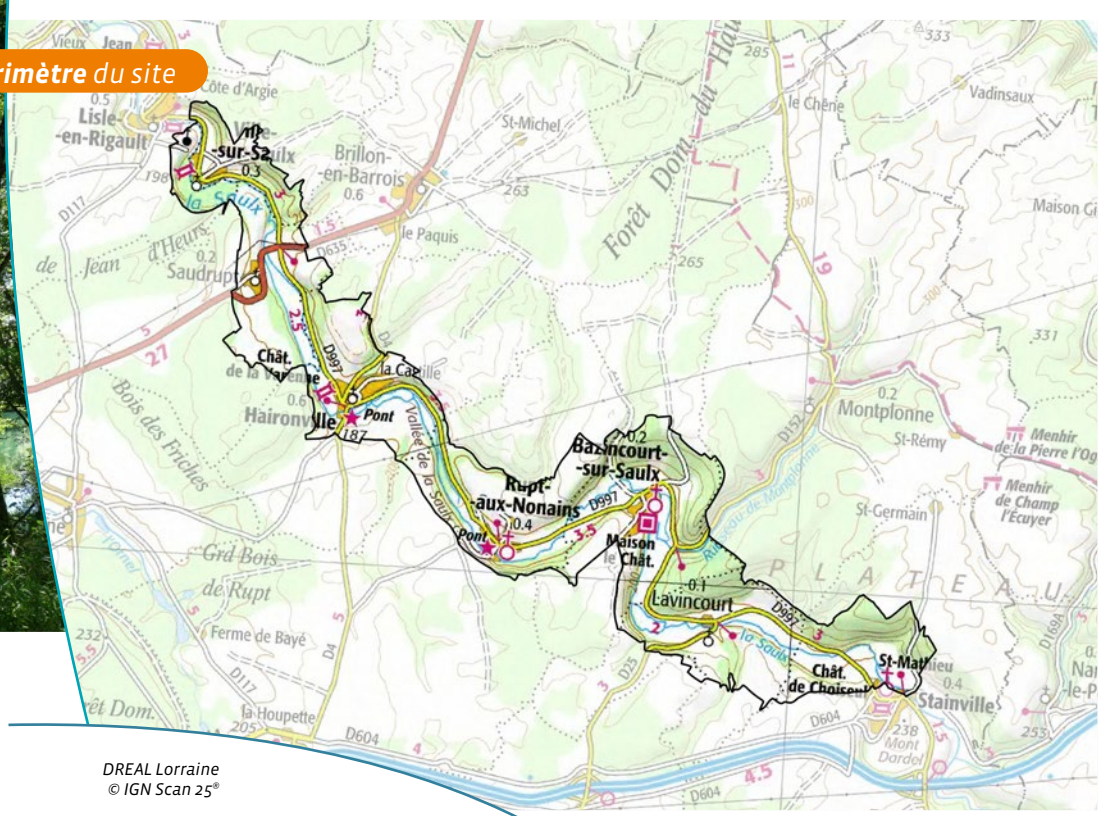
Le pont d'Haironville (XVII^{ème} siècle)



Vallée de la Saulx



Périmètre du site



- 1 ~ Ville-sur-Saulx
- 2 ~ La Saulx à Rupt-aux-Nonains
- 3 ~ Le village de Rupt-aux-Nonains
- 4 ~ La Saulx à Haironville

DREAL Lorraine
© IGN Scan 25°

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Monuments Historiques

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#).

Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

Pour plus d'informations

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr — Rubrique Ressources et Milieux Naturels

Contact srmn.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 56 42 64

